



Compte-rendu CAPD Formation Vendredi 7 novembre 2014

- **5 élu-e-s SNUipp-FSU16 + 1 expert SNUipp-FSU16** (Jean-Marie Menant ancien CPC)
- 4 élu-e-s SE16

La CAPD Formation

Depuis 3 ans, chaque année, seul le SNUipp-FSU16 demande un conseil de formation en Charente. Instance qui n'existe plus depuis au moins 5 ans dans notre département.

Lors de la CAPD du 4 septembre, le DASEN nous a enfin donné satisfaction !

Pour mémoire (ça fait tellement longtemps !) :

Cette instance paritaire a pour fonction de traiter des questions liées à la formation : plan de formation (stages institutionnels ou pas), animations pédagogiques, déroulement de l'année des stagiaires...

Déclaration liminaire

Le SNUipp-FSU16 a fait le choix de faire une déclaration uniquement sur la formation. **Sujet laissé à l'abandon par l'administration depuis trop longtemps en Charente.**

Nous avons donc profité de cette CAPD que le SNUipp-FSU16 a obtenu pour évoquer :

- Une formation continue assujettie aux coupes budgétaires
- Le rapport de l'Inspection Générale très sévère sur la formation
- Les stages longs
- La formation initiale
- Le taux catastrophique d'emplois en Charente consacrés à la formation (70^{ème} rang national)
- Les CPC/CPD
- Les PEMF

On vous engage vraiment à lire le texte du SNUipp-FSU16 en pièce jointe.

Formation initiale

Présentation exhaustive et rigoureuse par B. Viaron (chargé de coordonner la formation à l'ESPE et celle des stagiaires en poste) **et de B. Meslier** (directeur de l'ESPE anciennement IUFM).

Actuellement l'ESPE accueille :

- 54 étudiants en M1 (ils auront 3x2 semaines de stages dans les classes de MAT)
- 34 étudiants en M2 (étudiants n'ayant pas réussi le concours), ils suivront un stage filé de 32 journées (en surnombre dans des écoles identifiées et proposées par les IEN)
- Les PES à 50% : 32 stagiaires ; ils doivent valider le MEEF(master M2 cette année, sauf pour ceux déjà titulaires d'un master)

Pour mieux prendre en compte les différents parcours des étudiants avant l'entrée en formation le directeur de l'ESPE indique qu'il a demandé aux formateurs d'intégrer cette donnée dans leurs interventions. En effet, beaucoup de stagiaires ayant suivi les cours de M1 à l'ESPE d'Angoulême, « subissent » les mêmes cours cette année.

Nous estimons que c'est insuffisant et avons demandé des parcours plus optionnels et des visites de classes.

Le directeur de l'ESPÉ indique que sera mis en place des visites de classes de tuteurs ainsi que des APP (Ateliers de pratique pédagogiques permettant aux étudiants de mettre en place et de conduire des séances en classes avec préparation conjointe avec les formateurs).

L'administration ne souhaite pas aller plus loin mais le dossier sera examiné par le conseil de perfectionnement (CPER) de l'ESPÉ (Un CPER a pour objectif de coordonner la mise en œuvre du plan de formation, l'évaluation de son exécution et de porter des propositions d'évolutions, il doit avoir en son sein des représentants des étudiants !).

- Les PES concours exceptionnel (ex C2) : 38 stagiaires
D'après l'administration pas de PE en grande difficulté.

Nous intervenons en demandant la mise en place de rencontre/mutualisation par circonscription sous la responsabilité d'un formateur un mercredi matin par période.

Plusieurs réponses de l'administration : pas assez de remplaçants, souci de rester dans le quota académique d'heures de formation (12h données en août + 12h d'animations pédagogiques + 4 visites de tuteurs = 32 h)

Notre proposition n'est pas totalement écartée, nous la resoumettrons directement à M. Viaron responsable de la formation continue qui l'a notée.

Concernant les PES en difficulté (ou n'ayant pas suivi de formation l'année dernière), la Charente-Maritime a mis en place un stage d'une semaine quid en Charente ?

Pour l'instant l'administration a mis en place des réponses individualisées et M. Viaron veut attendre le bilan à mi-parcours des formateurs (le 13/11) pour décider de l'opportunité d'un tel stage. **C'est pourtant une décision académique !**

Pas d'interventions du SE sur les contenus de formation.

Formation continue

Présentation du tableau prévisionnel qui comporte le calendrier des stages « obligatoires » réglementaires :

- stages direction (2x2semaines pour 14 collègues)
- capash (12 stagiaires pour 12 semaines)
- rep+ (18h pour 49 enseignants)
- accueil moins de 3 ans (2jours pour 13 enseignants)
- pdmqdc (2 ou 3 jours pour 56 enseignants)
- stage de 2 jours pour 19 direct-eurs-rices faisant fonction (avant Noël en 1 ou 2 groupes). **Précision** : ce stage est proposé, non à l'initiative du SE16, mais par décision académique du Recteur.
- stage de 2j/semaine pour la préparation du CAFIPEMF

Notre demande : tenue d'un conseil de formation pour pouvoir proposer, être acteur d'un éventuel plan de formation départemental (en fonction de vos remontées du terrain, que nous pourrions enfin faire valoir)

Les animations pédagogiques

Elles sont contraintes par des priorités nationales.

- 3h pour la liaison inter cycles et inter degrés
- 3h adaptation pratique pour les nouveaux rythmes
- 3h « à la main » des circonscriptions

Ma@istère :

- cycle 1 : aménagement de la classe
- cycle 2 : enseigner le calcul mental
- cycle 3 : maîtrise de la langue
- Laïcité : 3h en toute « liberté »

A un IEN, jugeant sévèrement l'absence de certains collègues aux animations, nous avons rétorqué qu'il fallait peut-être s'interroger pourquoi ces réunions étaient vécues comme des contraintes et non des moments de «formation». Notre profession n'a plus aucune liberté dans ses choix de formation !

Nous sommes intervenus plusieurs fois pour apporter la contradiction à l'administration dans le cadre de notre déclaration liminaire.

Liste des MAT

Présentation de la liste des 167 MAT du département.

Suite à nos remarques et celles d'IEN, la liste doit être revue. Il y avait des erreurs (comme celle d'un PEMF faisant partie de cette liste)

Questions diverses

Questions de l'autre organisation syndicale

- Récupération pour les collègues à TP 80% : cf question SNUipp-FSU16
- Paye en adéquation avec le temps de services : cf question SNUipp-FSU16
- Date de l'entretien pour la liste d'aptitude direction : fin janvier 2015
- Retards d'inspection
- Projet sur le secteur de Montemboeuf : le DASEN a fait référence à une logique pédagogique et non pour déstructurer
- Procédure d'inscription dans les établissements scolaires : comme d'habitude

Questions diverses SNUipp-FSU16

Questions restées sans réponse lors de la CAPD du 4 septembre 2014

- Organisation des décharges d'enseignement dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires

Nous avons encore alerté l'administration sur le risque de difficultés pour les décharges d'1/4 de direction. Puisque selon le jour déchargé le directeur/la directrice pourrait avoir jusqu'à **1h30 par semaine de moins** que ses collègues pour le même travail administratif. Nous avons proposé une compensation du temps de décharge :

- soit rotation de certaines journées sur une partie de l'année.
- soit brigade pour une journée si un cumul d'heures est constaté

Le DASEN s'engage à jouer sur des mercredis matins. Rien ne sera acté, il faut une sollicitation des collègues auprès des IEN. N'hésitez pas et faites nous remonter vos difficultés.

- Groupe de travail direction « simplification administrative »

Le DASEN a enfin donné quelques indications !

Il attendait la circulaire nationale (nous lui avons rétorqué que ce travail était engagé depuis l'année dernière dans certains départements). **Ce groupe de travail se tiendra après les élections.** Il a énoncé quelques pistes (recensement des charges à effectuer, évolution des outils)

- **Liste des EVS, AVS et leur lieu d'affectation** : elle nous sera communiquée (même réponse que le 4/09)

Questions lors de la CAPD du 7 novembre 2014

- Modalités de récupération pour les collègues à 80% de droit ?

Les services de l'Inspection ont calculé les journées dues par les collègues et les ont informés **qu'ils-elles seraient à disposition pour effectuer si nécessaire des remplacements à des moments de flux tendus...** les remplacements effectués ouvriront le droit à l'ISSR.

Pour l'instant les collègues ont transmis des propositions d'emplois du temps aux circonscriptions.

- Liste des quotités de temps partiel ?

Les collègues doivent vérifier que le salaire versé correspond bien à la quotité

inscrite sur leur arrêté d'affectation (nous vous engageons à le faire pendant les vacances) ; l'administration doit nous communiquer la liste des collègues à temps partiel avec la quotité réelle.

- **Avancement et égalité hommes-femmes :**

Le SNUipp-FSU16 demande que lors de la prochaine CAPD sur les promotions, nous soyons données des statistiques sexuées sur les avancements de carrière.

En fin de carrière, les enseignantes ont un salaire moyen brut inférieur de près de 190 € comparé à celui des hommes.

Le rôle de la note, celui de l'avancement à la hors classe, la nature du poste occupé, l'incidence des interruptions liées à la naissance ou l'adoption, les périodes de temps partiel... peuvent expliquer une partie de ces écarts

Le DASEN s'engage à nous fournir ces données brutes pour cette CAPD

- **Suite à l'annonce du report de la CAPD promotions au 15 janvier, nous avons envoyé un courrier au DASEN pour demander une révision de la date. En effet, ce qui pourrait paraître anodin, a en réalité un impact non négligeable sur les rémunérations de tous les collègues.**

Le DASEN nous déclare qu'il s'agit de directives rectores : faire la 1^{ère} CAPD pour les personnels après les élections professionnelles. Nous le regrettons !

- **Exeat ineat : le point depuis septembre, y-a-t-il des évolutions ?**

Rien de nouveau. La Charente présente encore un surnombre de 8,9

- **Directeur faisant fonction : demande de décharge exceptionnelle pour la prise de fonction.**

Le DASEN a déjà donné du temps de formation (les 2 semaines + deux journées pour les écoles de moins de 4 classes) mais ne donnera pas plus, les circonscriptions répondront dans la mesure du possible aux demandes exceptionnelles et individuelles. N'hésitez pas à nous faire part de vos demandes.

Le SNUipp-FSU16 a proposé un allègement de l'APC afin que ces collègues aient du temps supplémentaire.

- **Volume des APC pour les collègues sur postes fractionnés**

Il s'agissait par exemple pour les collègues qui exercent sur plusieurs écoles de bénéficier d'un allègement d'APC afin d'améliorer leur condition de travail et de reconnaître leur temps de travail invisible.

Le DASEN a opposé une fin de non-recevoir : pas de réduction du temps de travail !

- **État de l'enveloppe sur les Frais de déplacements pour les personnels itinérants**

Le DASEN nous transmettra les informations ... là encore !

- **Faciliter la préparation au CAFIPEMF**

Le SNUipp-FSU16 a proposé un allègement de l'APC ou une dispense des animations pédagogiques pour que ces collègues bénéficient de temps dans leur préparation du CAFIPEMF.

Le DASEN nous a répondu que les circonscriptions répondront dans la mesure du

possible aux demandes exceptionnelles et individuelles.

- **Pour les personnels précaires**, prise en compte financière du travail en éducation prioritaire

Nous savions que ce n'était pas l'instance prévue pour cette demande et que le DASEN n'a pas de pouvoir sur ce sujet.

Mais il était de notre devoir de faire remonter les demandes d'EVS direction, assistants pédagogiques que nous avons reçues. Travaillant en éducation prioritaire, ils ne touchent aucune bonification.

- Y a-t-il eu des **démissions de stagiaires** depuis le début de l'année scolaire ?

Non.

***Les élu-e-s SNUipp-FSU16
Sylvie Couderc, Karine Dorvaux, Jean-Paul Pochard,
Benoît Vary, Julien Peyraut
et Jean-Marie Menant (expert convoqué)***

